

**Révision partielle de l'ordonnance du DFI sur les formations, les formations continues et les activités autorisées en matière de radioprotection : ouverture de la consultation**

Madame la conseillère fédérale,

Nous remercions le Département fédéral de l'intérieur d'avoir consulté le canton de Neuchâtel sur le projet mentionné en titre.

Le Conseil d'État salue le travail entrepris pour la révision partielle de l'ordonnance et n'a pas de remarque particulière à formuler.

En vous remerciant de nous avoir associés à cette procédure de consultation, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 2 septembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
F. NATER

*La chancelière,*  
S. DESPLAND